

Commune de **Dison**

Réf. 2018/42



Wallonie

URBANISME**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial - il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont M. et Mme Antony Arnauts-Bruyère demeurant à 4821 Andrimont, rue du Travail 40 .

Le terrain concerné est situé à 4821 Dison, rue Georges Hennemont n°7 et cadastré division 2 section B n°124/02 B.

Le projet consiste en la construction d'une habitation unifamiliale et présente les caractéristiques suivantes

- Application de l'article D.IV.40, alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant plusieurs écarts au permis d'urbanisation (Niveau de l'acrotère du volume secondaire, hauteur total du bâtiment principal, 2 volumes secondaires adossés au volume principal).

Le dossier peut être consulté le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone 087/39.33.40, mail urbanisme@dison.be), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 14/05/2018 au 28/05/2018 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1^{er} 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@dison.be